



Programme UOF Protection n° 2 Pour le soutien à l'élevage et la préservation d'oiseaux domestiques et non domestiques.

Orienté vers des variétés peu ou très peu présentes en élevage, certaines même en diminution notable soit dans les élevages français soit dans le milieu naturel (cas d'espèces inscrites sur liste UICN ou en annexe des arrêtés ministériels).

L'UOF (COM France) a décidé de lancer un programme d'élevage spécial.

La mission a été confiée à son association fille UOF Protection qui sera en charge du suivi et des liens entre les éleveurs.

Ce programme est mis en place progressivement dès janvier 2021.

Choix des espèces ou races concernées

Une consultation des clubs techniques ainsi que des sections de la Commission Nationale des Juges de France a permis d'établir une liste de priorités pour lesquelles l'UOF (COM France) va engager un programme pluriannuel de sauvegarde et de soutien à l'élevage.

Ce programme sera mis en place en collaboration avec les éleveurs, les clubs et commissions techniques, la CNJF et les clubs et régions ornithologiques qui voudront bien s'y associer.

☞ Liste des espèces ou races ou variétés en annexe.

Objectifs connexes

Sensibiliser les éleveurs et le public sur ces espèces dites sensibles. Expliciter les buts poursuivis et les enseignements tirés. Conserver un pool génétique viable et fiable issu des élevages impliqués (gestion des populations).

Critères d'évaluation de l'atteinte des objectifs

Dans un délai de trois ans après validation et lancement du programme l'objectif est de :

- doubler le nombre d'éleveurs de ces espèces ou races.
- doubler le nombre de sujets produits annuellement.
- doubler la présentation en concours (National UOF) et d'assurer une représentation plus conséquente lors des championnats du Monde.

UOF PROTECTION - UOF (COM France)

📍 : Cyrille Jardinier - **40270 Grenade sur Adour**

🌐 : <http://www.ornithologies.fr> - ☎ : +33(0) 6 14 79 02 26 - ✉ : protection@ornithologies.fr



Moyens et méthodes

1. Recensement des éleveurs détenteurs actuels et évaluation du cheptel;
2. Diffusion d'une prospection ciblant les éleveurs potentiellement intéressés et pouvant intégrer le programme;
3. Regroupement et mise en commun des techniques et pratiques d'élevage efficaces et adaptées à ces espèces ou races. Retour d'expérience.
4. Création de groupes de travail permettant de mutualiser les efforts et stimulant l'entraide;
5. Diffusion de ces informations;
6. Sensibilisation et information des éleveurs sur la législation (si nécessaire) pour garantir l'intégrité des détenteurs ;
7. Gratuité Ifap pour les sujets qui le nécessitent et qui sont détenus par les éleveurs intégrés aux programmes. Cette gratuité Ifap sera soumise aux mêmes règles de fonctionnement que les espèces du programme élevage UOF (COM France) n° 1
Concerne les sujets bagués UOF ainsi qu'éventuellement des sujets bagués d'une autre fédération et acquis dans le but d'intégrer le programme. Pour ces derniers cette gratuité sera limitée à 5 exemplaires acquis maximum par éleveur et par année, et sur présentation d'une copie de l'attestation de cession (cerfa14367*01) au nom de l'éleveur intégré aux programmes.
8. Gratuité d'inscription au National UOF pour les oiseaux concernés par le programme à raison de 50% des oiseaux inscrits pour chaque éleveur.
9. Gratuité possible lors de festivals techniques, régionaux ou autres concours selon la volonté de ces clubs.
10. Gratuité de la part éleveur du convoyage pour le mondial COM déduction faite d'aides déjà apportées par le club ou la région.
11. Eventuellement aide financière pour la constitution initiale du cheptel impliqué dans le programme (certains spécimens pouvant être acquis par l'UOF ou par ses clubs ou commissions techniques) ;
12. Valorisation des éleveurs impliqués et de leurs efforts (récompenses, articles spécifiques sur les supports de communication de l'UOF (COM France).

UOF PROTECTION - UOF (COM France)

📧 : Cyrille Jardinier - **40270 Grenade sur Adour**

🌐 : <http://www.ornithologies.fr> - ☎ : +33(0) 6 14 79 02 26 - ✉ : protection@ornithologies.fr

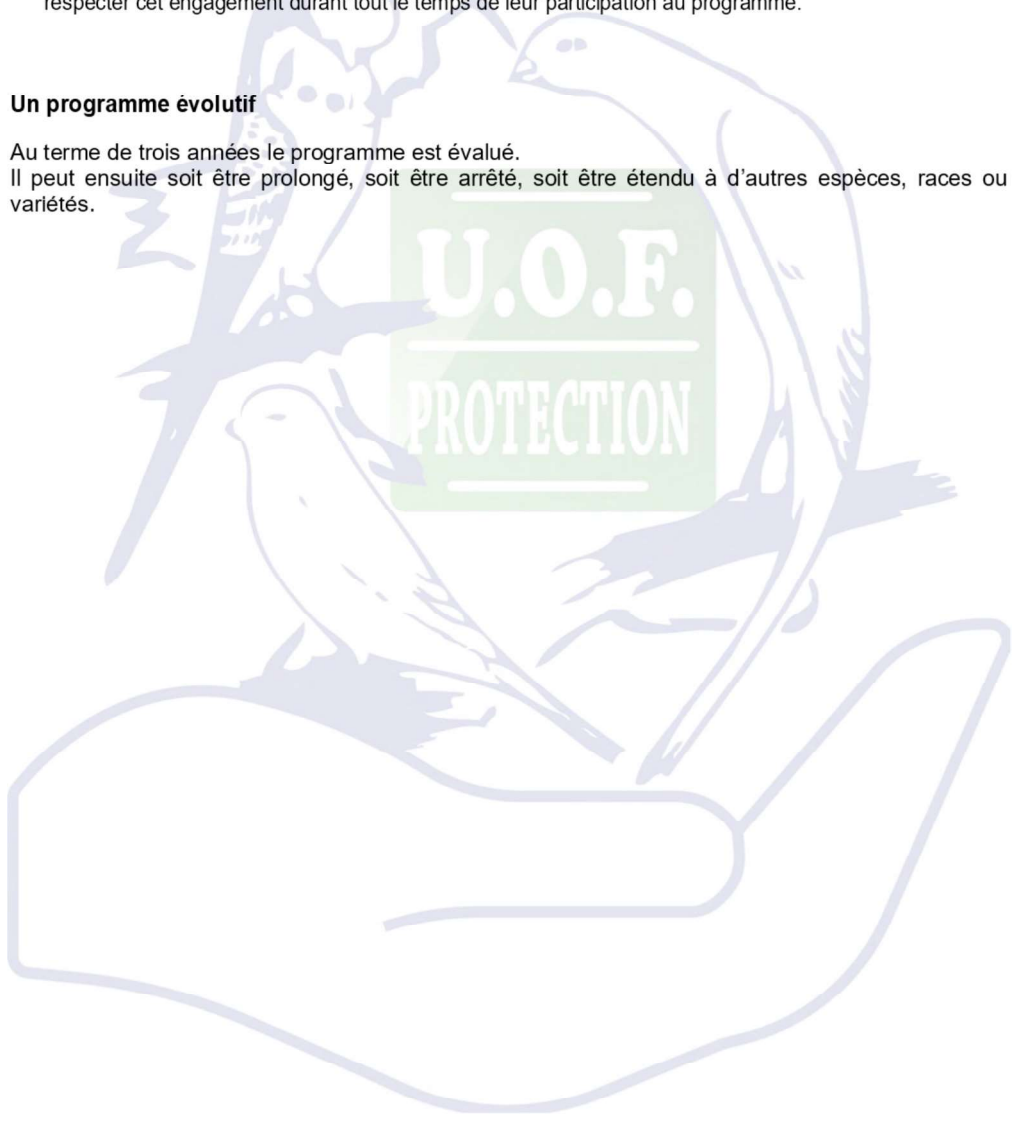


Nota : les éleveurs adhérents au principe de ces programmes de sauvegarde doivent être adhérents UOF (COM France) à jour de cotisation et baguant exclusivement UOF (COM France). Ils doivent aussi respecter cet engagement durant tout le temps de leur participation au programme.

Un programme évolutif

Au terme de trois années le programme est évalué.

Il peut ensuite soit être prolongé, soit être arrêté, soit être étendu à d'autres espèces, races ou variétés.



UOF PROTECTION - UOF (COM France)

✉ : Cyrille Jardinier - **40270 Grenade sur Adour**

🌐 : <http://www.ornithologies.fr> - ☎ : +33(0) 6 14 79 02 26 - ✉ : protection@ornithologies.fr